




## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 16  
Votants : 23

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture  
Le 19.09.2022  
Et publication ou notification  
Du 21.09.2022  
P./Le Maire,  
  
Le Directeur Général des Services  
Francis CAYOL

N°DEL 2022\_06\_098\_9

*L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre,*

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

*Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2022*

**Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez**

**Présents :**

Bernard JOBERT	Marie-Paule MAUDUIT
René CARANDANTE	Jacques BUTTARD
Stéphanie MECHIN	Pierre MONETON
Jean-Michel VIGNAT	Laurence GIORGINI
Linda TRIBET	Julie HIVERT
Robert DALMASSO	Michaël REBOTIER
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL
Brigitte RINAUDO PINEAU	Catherine BRUNETTO

**Pouvoirs :**

Catherine HURAUT donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU  
Yves NONJARRET donne procuration à Bernard JOBERT  
Michèle CAPDEVIELLE donne procuration à Robert DALMASSO  
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI  
Chloé DE BROUWER donne procuration à Stéphanie MECHIN  
Adama LACLAVERIE donne procuration à Linda TRIBET  
Roger OLIVIER donne procuration à Bernard BRUNEL

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Thierry DOMENACH  
Marie-Françoise CASADEI

**Secrétaire de séance :**  
Madame Linda TRIBET

=====  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-39,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral N° 24/2012 en date du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2022/06/22-24 en date du 22 juin 2022 portant adoption du rapport annuel de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez 2021,

Vu la transmission par la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez du rapport d'activité 2021,

Considérant qu'il convient de faire communication aux membres du Conseil Municipal dudit rapport,

Monsieur Bernard JOBERT, Vice-Président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez commente le rapport d'activité 2021.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- De prendre acte du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, prend acte de la délibération présentée.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,**  
Bernard JOBERT.



**La secrétaire de séance,**  
Linda TRIBET.

Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,

21 SEP. 2022

P./ Le Maire

